



# Licence professionnelle Généalogiste successoral

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Généalogiste successoral. 2017, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02028248

**HAL Id: hceres-02028248**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028248>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Généalogiste successoral

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Métiers du droit et de l'administration

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Généalogiste successoral* (GS) correspond à une troisième année de licence au sein de l'UFR Droit de l'université de Corse. Elle a pour objectif de donner aux étudiants les compétences nécessaires à l'exercice de la profession de chercheur en généalogie. Les étudiants sont formés à diverses matières juridiques en lien avec la généalogie (droit des biens, des successions, de la filiation notamment). Ils acquièrent des compétences pratiques spécifiques qui leur permettent d'établir un arbre généalogique sous forme de tableau, de rédiger un rapport de recherches, de présenter le déroulement de ses recherches à l'écrit et à l'oral, de rechercher des héritiers et des titulaires de droit pour permettre le traitement des successions et d'autres opérations juridiques (cession, partage), de certifier une dévolution successorale, enfin de créer des titres de propriété immobilière.

Cette Licence professionnelle est unique en son genre en France (elle n'a pas de concurrence directe) et existe depuis l'année 2008, lorsqu'elle a pris le relais d'un DU (diplôme universitaire) lui-même créé en 2001. Elle est proposée en formation initiale ou continue (avec Validation des acquis de l'expérience (VAE) et uniquement en présentiel depuis la rentrée 2016, sous la forme d'un seul parcours obligatoire comprenant un stage de trois mois. Les enseignements ont lieu à l'Université de Corse sous forme de cours magistraux (CM) et de Travaux dirigés (TD) non mutualisés avec d'autres formations.

## Analyse

### Objectifs

La Licence professionnelle *Généalogiste successoral* est une formation théorique et pratique dans les matières juridiques en rapport direct avec la généalogie (droit des personnes et des biens) et dans la recherche en généalogies successorale et foncière. Ses objectifs professionnels sont clairement identifiés : formation de généalogiste successoraux et fonciers, avec une possible poursuite d'étude en master *Notarial* pour une minorité d'étudiants (15 % de chaque promotion).

Le cursus proposé est en adéquation avec ces objectifs ; ces derniers sont d'ailleurs concrétisés par un fort taux d'insertion professionnelle (89 % des diplômés n'ayant pas poursuivi d'études l'année suivant l'obtention de leur diplôme). La diversité des enseignements couvre l'essentiel du secteur de la généalogie et ces enseignements sont réalisés par des universitaires ou praticiens du secteur.

L'équilibre entre cours et travaux dirigés est quant à lui satisfaisant. Peut toutefois être relevé, la part plus réduite réservée à la généalogie foncière par rapport à la généalogie successorale dans les enseignements (une centaine d'heures en droit des biens, publicité foncière et technique de l'enquête foncière (unité d'enseignement (UE)2) contre le double pour les matières liés au droit de la famille), ainsi que l'insertion professionnelle inégale entre ces deux domaines, alors que la formation a peut-être aujourd'hui davantage qu'hier l'ambition d'insérer professionnellement des étudiants en généalogie foncière.

Organisation
<p>La formation est structurée autour d'un seul parcours obligatoire comprenant plusieurs enseignements juridiques orientés vers la généalogie, sans mutualisation avec d'autres formations (telle la licence en <i>Droit</i>). Ces enseignements en CM (cours magistraux) et TD (travaux dirigés) représentent l'essentiel du volume horaire de la formation (environ 460 heures auxquelles s'ajoutent stage et projet tutoré), ils donnent aux étudiants les bases théoriques utiles à la recherche généalogique tout en leur permettant une poursuite d'étude ou une employabilité dans le monde notarial (au-delà, donc, de la généalogie). La formation offre aussi plusieurs modules à vocation pratique (technique de l'enquête foncière, technique de l'enquête généalogique, paléographie archiviste, stage). Le volume horaire de ces derniers pourrait cependant être plus important pour répondre davantage aux besoins du secteur (attractivité renforcée de la généalogie foncière, incertitudes sur la généalogie successorale), ce qui est signalé par le dossier lui-même.</p> <p>La formation n'est désormais plus proposée qu'en présentiel, la formation à distance ayant pris fin avec la convention conclue avec une société privée, la SARL IEFGP (Institut d'Etude et de Formation à la Généalogie Professionnelle). Les raisons de la fin de ce partenariat ne sont cependant pas évoquées, ce qui est regrettable. La fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) mentionne que la formation n'est pas ouverte en formation continue ou en apprentissage. Elle dispose toutefois de certains partenariats nationaux forts avec les grandes entreprises du secteur et Généalogistes de France.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La LP GS est bien intégrée en Corse (l'Université de Corse y est le seul établissement d'enseignement supérieur) et jouit d'une visibilité nationale très importante puisqu'elle est une formation unique en son genre, en lien avec un secteur d'activité très spécialisé : les licences professionnelles <i>Notariales</i> ne lui font donc pas directement concurrence. Elle entretient un solide réseau professionnel au niveau national, notamment avec les principaux cabinets de généalogies qui acceptent des stagiaires et dont certains salariés interviennent dans les enseignements et avec Généalogistes de France. Ceci lui permet de dépasser son isolement géographique du à l'insularité.</p> <p>Les intervenants issus du milieu académique assurant des enseignements dans la formation sont rattachés à l'Equipe d'accueil Aspects juridiques du patrimoine des personnes physiques et des entreprises adossée à l'École doctorale de l'Université de Corse Environnement et Société (ED 377) dont les thèmes de recherche en droit des personnes et des biens sont en rapport direct avec la formation. Le lien avec le laboratoire de recherche et avec l'École doctorale se fait via les enseignants chercheurs, la formation ayant une vocation professionnelle. Les recherches des enseignants sont tout à fait en lien avec la formation.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique (une trentaine de personnes en moyenne) intègre à la fois des intervenants issus du milieu académique et des intervenants issus du milieu professionnel, qui s'impliquent avec constance dans la formation. relativement stable, l'équipe se révèle ainsi en adéquation avec les objectifs de la formation. Bien que les réunions formelles soient rares, la formation apparaît sérieusement pilotée, sa dimension réduite permettant des échanges informels efficaces.</p> <p>Le volume horaire des enseignements attribués aux intervenants issus du milieu professionnel est concentré sur des travaux dirigés (pour les professionnels, 63 heures de CM et 184 heures de TD, plus 80 heures de projet tuteuré, pour les universitaires, 195 heures de Cours magistraux (CM) et 118 heures de Travaux dirigés (TD) ; il pourrait être accru en cours magistraux. Par ailleurs, le dossier transmis par l'université mentionne à raison, au titre des points à améliorer, le recrutement de professionnels et d'enseignants étrangers (ou intervenant à l'extérieur du territoire français) afin d'améliorer la formation à la recherche internationale. La visibilité de la formation et la mobilité internationale des étudiants pourraient aussi, à terme, en sortir renforcées.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs de la formation sont relativement constants ces dernières années, une quinzaine d'étudiants en présentiel, en moyenne, auquel s'ajoutaient jusqu'à l'an dernier une vingtaine d'étudiants formés à distance. Les effectifs sont volontairement réduits pour être en adéquation avec le marché de l'emploi auquel la formation donne accès. La baisse des effectifs pour l'année 2016-2017 présentée au dossier mais non documentée est justifiée par la conjoncture et des mutations structurelles du secteur de la généalogie.</p> <p>L'insertion professionnelle est une remarquable préoccupation de la formation, avec un fort suivi des étudiants, des enquêtes détaillées et une vraie aide apportée à la recherche de stage qui accompagne parfois vers un emploi. Le taux d'insertion est bon (le dossier mentionne un taux de 89 % des étudiants ne poursuivant pas d'études) et la réussite accompagne également les quelques étudiants choisissant lors de chaque promotion de poursuivre des études en master <i>Notarial</i> (ce qui n'est possible que pour 1/6 de chaque promotion, au maximum). Sur les quatre dernières promotions, le taux de poursuite d'étude apparaît toutefois élevé pour une formation professionnelle (27 % des effectifs et jusqu'à 35 % pour la promotion 2015). Ce taux devrait toutefois diminuer dans le futur avec la baisse des effectifs de la formation.</p>

<b>Place de la recherche</b>
<p>La recherche n'occupe évidemment pas une place importante dans la formation. S'agissant des intervenants issus du milieu académique, est observée, de manière traditionnelle, une correspondance entre les disciplines enseignées et les thématiques de recherche individuelle ou collective du laboratoire de recherches juridiques de l'Université de Corse (notamment les travaux sur la propriété foncière et l'indivision). Les professionnels de la formation participent également à des manifestations scientifiques organisées à Corte (Journée de la généalogie professionnelle en 2015) ou ailleurs (concours annuel de manipulation d'archives en Avignon, depuis deux ans) et une table ronde « généalogie et avenir des sources » est annoncée. La réflexion sur la profession, ses pratiques et ses mutations irrigue ainsi utilement la formation via ses intervenants.</p>
<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>Les objectifs de la formation en termes de professionnalisation sont identifiés et les compétences professionnelles (spécialisées) à acquérir le sont également. Les contacts avec la profession sont quant à eux importants et l'implication de professionnels dans la formation est un atout à cultiver. La démarche de labellisation de la formation par Généalogistes de France, qui ne peut qu'accroître la notoriété de la formation, est à souligner.</p> <p>Les enseignements et le stage permettent d'appréhender la plupart des domaines et problématiques couverts par le métier de généalogiste et sont clairement dans une logique de préparation à une entrée rapide sur le marché du travail. Des enseignements et des outils sont d'ailleurs spécifiquement destinés à la professionnalisation des étudiants : ainsi l'UE8 Stage (7 ECTS (European Credit Transfer System)) ou encore l'UE9 Projet tuteuré (8 ECTS). La généalogie successorale occupe toutefois une place prépondérante dans les enseignements, ce qui mériterait d'être repensé à l'aune des évolutions du secteur. Le dossier présenté par l'Université de Corse a le mérite d'anticiper d'ores et déjà ces possibles évolutions à venir.</p>
<b>Place des projets et des stages</b>
<p>Les objectifs du stage sont bien identifiés et les modalités d'évaluation précisées, ce qui est heureux car la place des projets (avec tuteurs) et du stage (de trois mois) dans la formation est importante. La formation accompagne d'ailleurs de façon utile depuis quelques années les recherches de stage via un concours de recherches d'archives qui se tient sur le continent, en Avignon.</p> <p>Le stage obligatoire de trois mois est évalué (UE 8), il donne lieu à un rapport incluant deux dossiers sur lesquels l'étudiant a eu à travailler, avec une soutenance orale du rapport de stage devant un jury composé d'un intervenant issu du milieu académique et de deux intervenants issus du milieu professionnel. Les modalités de stage variaient jusqu'alors selon que l'étudiant était inscrit en formation initiale (à Corte) ou en formation continue (dans le cadre de la convention conclue avec l'Institut d'étude et de formation à la généalogie professionnelle (IEFGP) aujourd'hui périmée) ; les modalités du suivi individualisé des étudiants pendant le stage n'ont toutefois pas été renseignées dans le dossier.</p>
<b>Place de l'international</b>
<p>L'ouverture à l'international n'est pas un aspect dominant de la formation (tant au niveau des étudiants que du corps enseignant), celle-ci étant, il est marqué par un certain particularisme des sources et des singularités françaises dans l'organisation généalogique. Certains étudiants étrangers ayant fait leur droit en France ont toutefois intégré la formation avec succès. Dans le cadre de l'UE 8 (7 ECTS), les étudiants ont a priori la possibilité d'effectuer un stage de douze semaines à l'étranger, le cas échéant, mais il n'est pas indiqué si cette possibilité théorique a déjà été utilisée par un ou plusieurs étudiants. Un partenariat européen ou international serait idéal pour la formation pour renforcer son positionnement international sans sacrifier son positionnement local et national : le dossier en fait d'ailleurs un objectif de développement.</p> <p>L'enseignement linguistique apparaît assez faible (une quinzaine d'heures seulement), l'originalité de la formation étant l'ajout utile d'un module de langue locale de 20 heures et le bénéfice, pour les heures d'anglais, d'enseignements spécifiques à la formation de généalogiste.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>La formation, accessible après la deuxième année de licence (L2) de <i>Droit</i> ou d'<i>Histoire</i> ou un diplôme de niveau équivalent tel que le BTS (brevet de technicien supérieur) notarial, dispose d'informations sur ses flux d'étudiants (issus de L2, de BTS). Elle présente un taux de réussite avoisinant les 90 % pour la formation en présentiel (la seule qui subsiste) avec un faible taux d'abandon (en moyenne de 10 % pour les étudiants en présentiel à Corte). Le recrutement est varié et est ouvert notamment à des étudiants en reconversion professionnelle.</p> <p>Il n'a pas été mis en place de passerelle interne en cours de formation (celle-ci, spécialisée, s'adresse il est vrai à des étudiants au projet bien défini). Le master <i>Droit</i> est toutefois une possibilité offerte pour une partie des étudiants</p>

<p>diplômés de la formation (jusqu'à 15 % des effectifs). Dix-huit heures sont consacrées à un dispositif d'aide à la réussite (UE 7), lequel est prolongé par un accompagnement personnalisé permis par la taille modeste de la formation. La journée de la généalogie professionnelle en Avignon (depuis deux ans), avec un concours et des entretiens de stage, est un dispositif d'aide stimulant qui permet aux étudiants de trouver un stage. Par ailleurs, l'aide à la réussite se manifeste par la volonté, d'une part, de limiter les effectifs pour les faire coïncider avec les besoins du marché de l'emploi et, d'autre part, de proposer des enseignements en adéquation avec la logique de cette formation qui prépare à une entrée rapide sur le marché de l'emploi.</p>
<p><b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b></p>
<p>La formation est, depuis 2016, uniquement assurée en mode présentiel (une convention liant l'université à la Institut d'Etude et de Formation à la Généalogie Professionnelle SARL IEFGP, qui permettait une formation à distance, a été interrompue) sous la forme traditionnelle des cours et de travaux dirigés. La disparition de la formation à distance est regrettable, même si cela rejoint peut-être aussi la volonté de limiter ainsi le nombre de diplômés. La formation est a priori ouverte à la VAE et permet aussi un régime spécial d'étude mis en place au niveau de l'université (on pense a priori aux étudiants salariés) que le dossier ne détaille pas particulièrement. La fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) ne mentionne toutefois pas la formation parmi celle ouverte après une formation continue.</p> <p>Les recherches généalogiques utilisent de plus en plus les bases de données en ligne consacrées à la matière au fur et à mesure que les sources sont numérisées. La formation appréhende les technologies de l'information et de la communication dans les modules pratiques de recherche (manipulation d'archives numérisées) et via des cours dédiés labellisés C2i (certification en informatique et internet). Une réflexion sur l'utilisation du numérique dans les pratiques pédagogiques (exercices via une plateforme de cours dédiés ; cours à distance via un enregistrement des cours) mériterait d'être davantage menée.</p>
<p><b>Evaluation des étudiants</b></p>
<p>Les modalités d'évaluation, en contrôle continu et examen, sont classiques. Une place intéressante (UE 8, 7 ECTS) est toutefois faite au stage de trois mois qui donne lieu à la soutenance d'un rapport de stage à partir de dossiers de recherches. Le jury d'examen se réunit annuellement (le dossier signale qu'il est difficile de le réunir plus souvent du fait de l'insularité) et associe utilement universitaires et intervenants praticiens.</p> <p>Le dossier eut pu être plus clair et précis sur les diverses règles de délivrance des European credits transfer system (ECTS) et du diplôme et sur la question de l'évaluation des étudiants. Pour les premières, il faut se reporter à la fiche RNCP ; pour la seconde, il faut se reporter aux questions d'acquisition des compétences qui sont pourtant un sujet autre.</p>
<p><b>Suivi de l'acquisition de compétences</b></p>
<p>Les compétences sont bien identifiées et orientées vers l'application pratique, la fiche RNCP les présente de façon détaillée. Le suivi de leur acquisition en cours de formation est facilité par le caractère réduit des effectifs étudiants. S'agissant des compétences spécifiquement professionnelles, le suivi de leur acquisition est renforcé, en particulier dans le cadre du grand oral occasionné par la soutenance du rapport de stage obligatoire.</p> <p>Le dossier présenté par l'université présente l'acquisition des compétences via leur évaluation uniquement, en examen terminal ou en contrôle continu qui sont des modalités assez classiques : il n'est pas fait mention d'un portefeuille de compétence ou de la mise en place d'un Livret étudiant. Le suivi de l'acquisition de compétences pourrait être utilement amélioré sur ce point.</p>
<p><b>Suivi des diplômés</b></p>
<p>Un double suivi des diplômés est assuré, en général, par les services de la Plateforme d'Orientation et d'insertion Professionnelle (POIP) et par l'équipe décanale de la Faculté de Droit. Ce dernier suivi permet de déterminer l'origine des étudiants inscrits, d'évaluer le parcours et la réussite des étudiants et de connaître le devenir des étudiants en poursuite d'études. Le taux d'activité des diplômés est de 75 % sur les quatre dernières promotions, pour un taux de réponse aux enquêtes de 70 % (données POIP). Le dossier présente cependant un autre taux (89 % pour les quatre dernières promotions) qui appelle à être expliqué. Par ailleurs, le dossier ne précise pas ceux de ses étudiants qui, en formation à distance alors possible, occupaient déjà un emploi avant leur formation ainsi que le dossier le mentionne. La durée d'insertion professionnelle est, de manière remarquable, en amélioration constante depuis 2012 (de 28 mois pour les diplômés de 2012 à quatre mois seulement pour les diplômés de 2015). Les emplois effectivement occupés correspondent le plus souvent à la formation (généalogiste successoral, assistant généalogiste, clerc de notaire) mais pas toujours (agent immobilier).</p> <p>L'attention que la formation porte depuis quelques années à la recherche de stage est à mettre au crédit de ce fort taux d'insertion professionnelle des diplômés et de la réduction de la durée de leur insertion professionnelle.</p>

### Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

La formation dispose d'un comité de perfectionnement qui se réunit annuellement et qui comprend deux étudiants, deux professionnels et deux universitaires. Il tient un rôle tout à fait actif et satisfaisant d'écoute (qui permet d'éviter des doublons d'enseignement ou d'améliorer la pédagogie) et de force de proposition qui a conduit par le passé à des changements dans la formation. Les étudiants y tiennent une place importante.

Les procédures d'évaluation de la formation par les étudiants tiennent essentiellement dans les échanges entre étudiants, enseignants et professionnels (notamment dans le cadre du comité de perfectionnement) et dans un questionnaire général d'évaluation, actuellement non spécifique à la formation et disponible sur le site Internet de l'université, dont l'utilisation concrète par les étudiants n'est pas détaillée au dossier. La mise en place prochaine d'un questionnaire spécifique à la Licence professionnelle *Généalogie successorale* devrait venir utilement perfectionner l'autoévaluation de la formation.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Une formation aux enseignements et aux effectifs adaptée aux objectifs poursuivis.
- Une formation unique en son genre au niveau national qui bénéficie de l'appui des professionnels.
- Une participation active de praticiens.
- Un taux d'insertion professionnelle satisfaisant.

### Points faibles :

- Un manque d'ouverture sur l'international.
- Une formation dépendante des mutations à venir du secteur de la généalogie.
- Une place plus faible de la généalogie foncière par rapport à la généalogie successorale.

### Avis global et recommandations :

La licence professionnelle *Généalogie successorale* répond à un besoin vérifié en praticiens dans ce secteur d'activité précis et y pourvoit plus qu'honorablement.

Un équilibre entre enseignements théoriques et interventions pratiques est atteint. L'équipe pédagogique est relativement stable et intègre de nombreux praticiens.

Le stage de trois mois, dans sa mise en œuvre et son accompagnement, est enfin un véritable appel d'air pour les futurs diplômés vers une carrière professionnelle.

La formation devrait toutefois davantage s'ouvrir sur l'extérieur (droit comparé, recherches internationale, intervention de praticiens ou universitaires étrangers), peut-être en employant des outils numériques adaptés, et renforcer la généalogie foncière dans ses enseignements, voire l'intégrer dans son intitulé de formation en prévision de l'avenir incertain des débouchés professionnels en généalogie successorale.



# Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.